Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20261020-2026_91-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-91 du 20.10.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame MICHALAK Rachel, Madame Clarisse CHEVRAY, Madame Christine ROBERT, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Monsieur Gilbert LE LAMER et Madame Sylvie DELPLANQUE.

Absences excusées : Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Monsieur Joël GAUTIER (Pouvoir donné à Rachel MICHALAK), Monsieur Aurélien AUDIC et Monsieur Steven PEURON.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEVIS A VALIDER - REHABILITATION STRUCTURELLE DU RESEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les investigations réalisées sur le réseau d'assainissement collectif de la commune ont permis de mettre en évidence plusieurs désordres affectant l'étanchéité des ouvrages.

Ces désordres sont susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif, notamment en favorisant les infiltrations d'eaux parasites dans le réseau et en augmentant les volumes d'effluents acheminés vers la station d'épuration.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20261020-2026_91-DE

Afin de remédier durablement à ces dysfonctionnements, il apparaît nécessaire d'engager une opération de réhabilitation structurelle des portions de réseau concernées.

Cette intervention s'inscrit dans une démarche de préservation et de pérennisation du patrimoine communal d'assainissement. Elle vise à restaurer l'intégrité des ouvrages, à améliorer durablement leur étanchéité et à garantir le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées.

Dans ce cadre, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SBCEA pour un montant de 16 080 € HT, soit 19 296 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cette opération s'inscrit également dans la démarche d'amélioration du système d'assainissement collectif engagée à la suite du diagnostic réalisé en perspective du transfert de la compétence à la communauté de communes au 1er janvier 2027.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de réalisation des travaux de réhabilitation structurelle du réseau d'assainissement collectif, destinés à remédier durablement aux désordres constatés ;
- **VALIDE** le devis de l'entreprise SBCEA, pour un montant de 16 080 € HT, soit 19 296 € TTC ;
- **PRÉCISE** que cette opération vise à restaurer l'intégrité des ouvrages et à améliorer durablement le fonctionnement du réseau d'assainissement collectif ;
- **PRÉCISE** que, sous réserve de la qualification comptable des travaux, les dépenses correspondantes seront imputées en section d'investissement du budget annexe assainissement ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

À Locmalo, le 20 octobre 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20261020-2026_91-DE

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Sylvie DELPLANQUE **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 21 octobre 2026
Transmis en Préfecture le 21 octobre 2026